

**Objet** : Note de synthèse

**Thème** : L'écriture : une invention capitale aux effets paradoxaux

**Références bibliographiques :**

Texte 1 : Lévi-Strauss, C. (1955). *Tristes Tropiques*. Paris : Plon, pp 343-344.

Texte 2 : Hamon, H. & Rotman, P. (1984). *Tant qu'il y aura des profs*. Paris : Seuil, pp 24-26.

Texte 3 : Balibar, R. (1985). *L'institution française : Essai sur le colinguisme des carolingiens à la république*. Paris. Presses universitaires de France, pp 148-151.

**INTRODUCTION**

L'écriture est apparue en Mésopotamie il y a environ 3300 ans. Elle est à la base de développements fondamentaux dans les sociétés humaines, notamment dans la civilisation occidentale. Cependant, Claude Lévi-Strauss, Hervé Hamon, Patrick Rotman et Renée Balibar rappellent dans leurs ouvrages respectifs que l'écriture est aussi à l'origine de profondes inégalités.

**I – Une invention porteuse mais dans quel but ?**

1 L'écriture comme caractéristique des civilisations ?

Claude Lévi-Strauss, présente l'apparition de l'écriture comme un phénomène capital dans l'évolution de l'humanité. Il indique que la connaissance de l'écrit permet aux peuples de garder en mémoire leur passé et leurs savoirs. Une société de l'écrit a ainsi le pouvoir de coordonner le présent et le passé pour anticiper le futur. D'après Lévi-Strauss, cela pourrait laisser croire que la maîtrise de l'écriture serait la principale différence entre les peuples civilisés porteurs de mémoire et capables de se projeter, et les peuples barbares, sans histoire et par conséquent sans avenir.

Or, Lévi-Strauss ne souscrit pas à cette conception des choses qui distinguerait le civilisé du barbare. L'anthropologue estime que les progrès fondamentaux de l'humanité remontent à la révolution néolithique et que l'écriture n'en serait qu'un des résultats. Un résultat à l'aune duquel il serait, selon l'auteur, erroné de juger du caractère civilisé ou non d'un peuple. Lévi-Strauss cite d'une part les monuments de l'Égypte ancienne et de Sumer et d'autre part ceux de l'Amérique précolombienne. Il souligne l'équivalence architecturale entre ces trois cultures malgré l'absence d'écriture dans la culture précolombienne.

Lévi-Strauss reconnaît que l'écriture est porteuse de progrès scientifiques à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Pourtant cela reste selon lui, insuffisant à la considérer comme prédominante dans le développement des sociétés civilisées.

## 2 Ou l'écriture comme instrument du pouvoir ?

Lévi-Strauss considère dès lors qu'avec le développement des cités et empires, le rôle de l'écriture aurait été de catégoriser et hiérarchiser les individus. L'anthropologue invoque les civilisations chinoises et égyptiennes dans lesquelles l'écriture aurait été employée à des fins d'exploitation et de soumission plutôt que d'émancipation et de connaissance. Lévi-Strauss présume de même que, du fait de l'absence d'écriture, les civilisations africaines et précolombiennes, aussi puissantes fussent-elles, n'ont pas duré face à la colonisation européenne. Lévi-Strauss tisse un lien avec les puissances européennes et remarque les trajectoires parallèles entre l'extension des capacités militaires, du prolétariat et de l'enseignement obligatoire. En somme, l'écriture serait plus un outil de domination menant à l'asservissement et la docilité des masses qu'à leur édification.

Le postulat de Lévi-Strauss est partagé par Renée Balibar. La linguiste évoque la France de l'ancien régime lorsque la pratique de la langue française était la prérogative des tenants du pouvoir et des religieux. Le tiers-état analphabète restait soumis aux ordonnances royales et aux prescriptions du clergé. Une situation analogue à celle évoquée par Lévi-Strauss à propos de l'Égypte ancienne et de la Chine.

Renée Balibar aborde la rupture avec ce modèle amorcée par la Révolution de 1789. Balibar affirme que, dans un souci de démocratisation, la commande première de la Révolution était de doter le peuple d'une seule et même langue. En un rejet de l'ordre ancien qui l'avait confisquée, la langue française serait désormais enseignée à tous sans discrimination aucune. Cependant, la linguiste repère ici un glissement vers un autre type de pouvoir. La transition s'opère d'un pouvoir exercé par les nobles et les religieux sur le peuple vers un pouvoir exercé par les instruits sur ceux qui le sont moins, voire pas.

Le propos de Balibar rejoint celui de Lévi-Strauss lorsque celui-ci évoque l'instruction obligatoire et le développement de la classe ouvrière dans l'Europe du XIX<sup>ème</sup> siècle. D'après les deux auteurs l'écriture serait donc un instrument de domination aux mains du pouvoir, despotique ou démocratique et aussi le pivot entre inégalités de naissance et inégalités de classes.

## **II – Des inégalités aux racines profondes.**

### 1 L'enseignement de l'écriture : un « enfer pavé de bonnes intentions ? »

Selon Balibar, le fait est qu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, la langue française unit tous les citoyens quels qu'ils soient. Tant à l'écrit qu'à l'oral la langue française est reconnue par tous comme une et indivisible, telle la République. Mais la linguiste propose un approfondissement de cette idée. Le français est certes partagé par tous mais pas à mesure égale.

Balibar observe que le français enseigné et le plus communément parlé reste celui de l'école primaire. Or, d'après elle, les locuteurs se distinguent entre eux selon leur degré de maîtrise de la langue et ce, en fonction des usages, du plus simple au plus complexe. Balibar décèle donc des inégalités dans la pratique du français selon qu'elle s'applique aux masses ou bien aux tenants du savoir et de la technique. Ceci alors que, comme elle le rappelle, l'intention première de l'enseignement obligatoire du français écrit et oral était d'ouvrir la « République des lettres » à tous.

## 2 A l'origine des inégalités.

Hervé Hamon et Patrick Rotman dressent un constat faisant suite à celui de Balibar. Les deux auteurs en réfèrent aux témoignages recueillis auprès d'enseignants de classes de 6<sup>ème</sup> issus d'établissements de région parisienne et de l'Oise. Les déclarations rapportent des observations unanimes sur l'important taux d'analphabétisme et d'illettrisme chez les élèves sortant du primaire.

Hamon et Rotman s'interrogent précisément sur la proportion de collégiens qui déchiffrent avec peine et ne comprennent pas ce qu'ils lisent. Les deux auteurs invoquent le taux d'immigration élevé des territoires dans lesquels ils ont prélevé les témoignages. Ils soulignent notamment, le cas des enfants non francophones restant sujets à de grandes difficultés d'apprentissage du français. Hamon et Rotman observent toutefois que les enfants étrangers francophones ne présentent pas plus de difficultés que leurs camarades français. Les deux auteurs citent pour exemple le principal d'un collège des Côtes d'Armor confronté à un important taux d'illettrisme dans son établissement alors qu'aucun élève n'est issu de l'immigration.

Si Hamon et Rotman conviennent que l'immigration est un facteur aggravant quant aux situations d'illettrisme, ils émettent l'hypothèse que ce ne soit pas le plus révélateur d'inégalités. Les deux auteurs relèvent qu'indépendamment de l'origine géographique, ce serait principalement les environnements sociaux, culturels, et familiaux qui seraient déterminants.

Du reste, pour Hamon et Rotman, le fait est qu'un quart des élèves balbutient encore à l'entrée au collège malgré cinq ans d'enseignement primaire. Les auteurs citent l'exemple d'un instituteur de l'Aveyron considérant l'enseignement du français à ses élèves comme celui d'une langue étrangère.

## 3 Le système scolaire définitivement en cause.

Balibar voit l'école primaire comme trop exclusive malgré une vocation initiale inverse. Elle constate que l'enseignement primaire du français reste détaché des autres langues. La linguiste en décèle la raison dans deux logiques antagonistes. Balibar relève en premier lieu, une logique républicaine et verticale avec pour vocation d'unir chacun en une langue, sans distinction de classe. D'autre part, elle observe qu'une seconde logique, horizontale et transfrontalière, continue à unir et distinguer les classes instruites. Balibar attribue ainsi les inégalités au monolinguisme institué à l'école primaire. Un monolinguisme vecteur d'inégalités parce qu'éloigné des différentes pratiques langagières des masses et parce que ne tenant pas compte de la valeur ajoutée du plurilinguisme cher à l'ancien régime.

Balibar rappelle qu'après cinq ans d'enseignement primaire et monolingue, l'élève aborde d'emblée un enseignement secondaire plurilingue. Plutôt que d'appliquer à la suite ces deux enseignements et par conséquent de générer des inégalités, la linguiste propose une articulation entre les deux : le colinguisme.

#### 4 Une articulation indispensable.

Balibar présente le colinguisme comme nécessaire dès la première année de primaire. Un enseignement du français sur la base de cette notion reviendrait selon l'auteure, à favoriser l'apprentissage du français par comparaisons grammaticales avec d'autres langues. Balibar y voit l'assurance d'une assimilation plus profonde de la langue par les élèves parce que plus précoce. Balibar ajoute que le français des enseignants du primaire se voit comme un tout auto-suffisant et apte à être intégré et employé. Mais par ailleurs, elle relève la brèche qu'ouvrent dans cette unité, les références aux racines étrangères du français au cours de l'enseignement secondaire. L'auteure rappelle en outre que le français des enseignants du primaire est façonné par le colinguisme. Ainsi, pour Balibar, il est crucial de dépasser l'opposition entre la notion d'une langue autonome et homogène et celle d'une langue nourrie des apports étrangers, au risque de voir perdurer les inégalités existantes.

Balibar souligne enfin que c'est durant les années à l'école primaire que se creusent les inégalités induites par la pratique de la langue. Notamment sur la question des élèves issus de l'immigration soulevée par Hamon et Rotman.

### **CONCLUSION**

Selon les quatre auteurs, l'écriture est un outil à double tranchant. Tour à tour instrument de différenciation et de cohésion, elle recèle l'accès au savoir tout en portant les germes de l'inégalité. Lévi-Strauss, Balibar, Hamon et Rotman rappellent que l'écriture reste pourtant un bien à rendre commun au plus grand nombre et ce, dans une optique universelle d'émancipation.